

SECRETARIAT CENTRAL

N° 21319 /MMG/CAB/SCI / Date 11 DEC 2008 200.....

ANALYSE SOMMAIRE DU COURRIER A L'ARRIVEE

Expéditeur : S.M.F.F.R.  
Réf N° : 08-0067/DS/Simfer/Lap.8 Du 11/12/2008  
Synthèse : Proposition de Plan de rétrocession Permis Rio Tinto

DECISION DE MONSIEUR LE MINISTRE	EXAMEN DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL	OBSERVATION DE MADAME LE CHEF DE CABINET
10/10/08 Cremieux 18/10/08	A/ Bureau de l'Environnement 18/10/08	

C

C

**SIMFER S.A.**  
**A Member of the Rio Tinto Group**  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au Capital social de 30 050.000.000 GNF  
RCCM/GCKRY/0867A/2003-NIF : 000071D

N/R- 08- 0067 /DS/Simfer

Conakry, le 11 Décembre 2008

A Son Excellence Dr. Louncény NABE  
Ministre des Mines et de la Géologie  
République de Guinée

**Objet :** Proposition de plan de rétrocession

Excellence Monsieur le Ministre,

En référence à votre lettre N°1824/MMG/CAB/2008/FS datée du 8 décembre et reçue le 9 décembre 2008 ayant pour objet la "Transmission de Plan de Rétrocession" et comportant en annexe une "Proposition de Rétrocession Permis Rio Tinto".

Je dois reconnaître ma surprise de recevoir une proposition de plan de rétrocession, compte tenu notamment de nos excellentes et récentes réunions et plus particulièrement celle avec Monsieur le Premier Ministre et les hauts dirigeants de notre Groupe (Messieurs Sam Walsh et Hugo Bagué). Nous ne pouvons que vivement regretter que, bien qu'ayant respecté nos obligations, une telle action soit envisagée qui ne pourrait que gravement nuire au projet dans son ensemble et à l'image du pays.

Monsieur le Ministre, vous aviez bien voulu nous donner des indications sur une rétrocession qui pourrait faire l'objet d'un accord au cours de la réunion avec les hauts dirigeants et c'est donc sur cette base que nous avons reconsidéré diverses options de rétrocession qui vous seraient acceptables pour tous, tout en préservant un projet viable dans l'intérêt de tous. Cette démarche s'inscrivait bien sûr dans notre recherche d'une solution permettant d'harmoniser nos points de vue, divergents, sur l'application du Code Minier Guinéen à notre concession.

Nous avons pratiquement terminé le Rapport de Faisabilité et sa traduction en français, qui sera remis avant la fin de l'année conformément à la Convention de Base. Comme vous pourrez le lire, ce Rapport répondra aux questions que vous avez soulevées et notamment celles relatives aux coûts du projet et les éventuelles options nouvelles qui pourraient être envisagées pour sa réalisation.

Aussi, et comme vous le savez, nous avons examiné des possibilités de nous adjoindre des partenaires pour améliorer plus encore la viabilité du projet et notamment Chinalco que vous avez rencontrée la semaine dernière, tout comme Monsieur le Premier Ministre.

C'est dans ce contexte et celui de nos différents échanges ces dernières semaines, que je sollicite respectueusement, qu'ensemble, comme convenu, nous terminions les discussions entamées, ce d'ici la fin de l'année, dans le cadre du plan de rétrocession possible avant qu'un plan, irréconciliable avec les termes de la Convention de Base soit imposé qui, de plus, rendrait le projet non viable.

Concernant la "Proposition de Rétrocession" datée du 18 novembre jointe à la lettre, il convient de souligner que le "découpage en deux" qui serait imposé est contraire non seulement aux dispositions de la Convention de Base et du Code Minier Guinéen mais aussi à tous les principes admis sur le plan mondial concernant les rétrocessions.

Par ailleurs, tel que toujours dit, nous sommes à votre disposition pour toutes discussions visant non seulement à améliorer les conditions de vie des populations de la Guinée mais aussi à satisfaire toutes les parties liées par la Convention.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**David M SMITH**  
Président Directeur Général



11 DEC 2008

21319

18/12/2008

c  
p  
G  
re,  
ne  
  
foi  
tu  
rig  
ro  
is  
ttic  
e M  
  
at  
ra  
oi  
me  
er